



Quelques notions relatives au régime forestier québécois et l'approvisionnement en bois ronds

Novembre 2005

*Ressources naturelles
et Faune*

Québec 



Plan de la présentation

- Rôles du MRNF - secteurs Forêts et Forêt Québec
- Principaux outils de gestion du régime forestier actuel
- Principaux types de contrats régissant les opérations sur forêt publique
- Quelques définitions de base
- Portrait des possibilités et des engagements gouvernementaux en matière de bois ronds
- Autres sources de fibres
- Conclusion

Rôles du MRNF - Secteurs Forêts et Forêt Québec

- Secteur Forêts :
 - ✓ Assurer la gestion des forêts publiques
 - ✓ Favoriser la mise en valeur des forêts privées
 - ✓ Contribuer au développement socio-économique du Québec
 - *Élaboration des politiques, stratégies et programmes en matière de connaissance, d'aménagement, d'attribution des droits, de protection des forêts, de contrôle et de suivi des activités de développement industriel*

- Secteur Forêt Québec
 - ✓ Responsable d'assurer un aménagement durable des forêts du Québec, au bénéfice de la population
 - *Inventaires forestiers*
 - *Recherche forestière*
 - *Production de plants*
 - *Services régionaux*

Principaux outils de gestion du régime forestier actuel

- Loi sur les forêts
- Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois
- Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier
- Manuel d'aménagement forestier
- Instructions relatives à l'application du règlement sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits



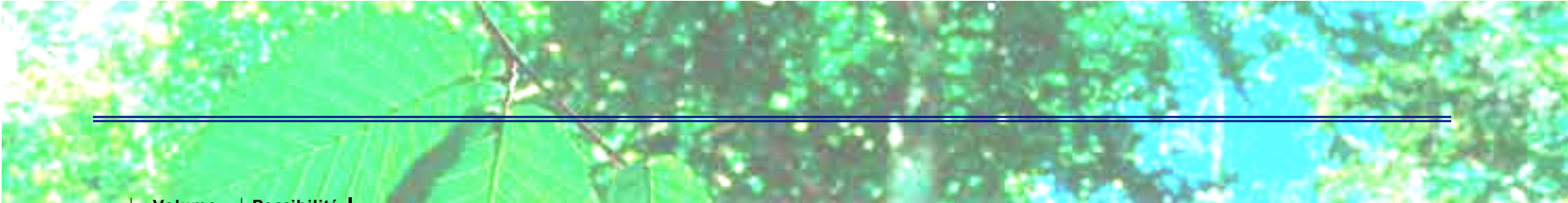
Principaux types de contrats régissant les opérations sur forêt publique

- Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
- Contrat d'aménagement forestier
- Convention d'aménagement forestier
- Convention de gestion
- Convention de gestion territoriale

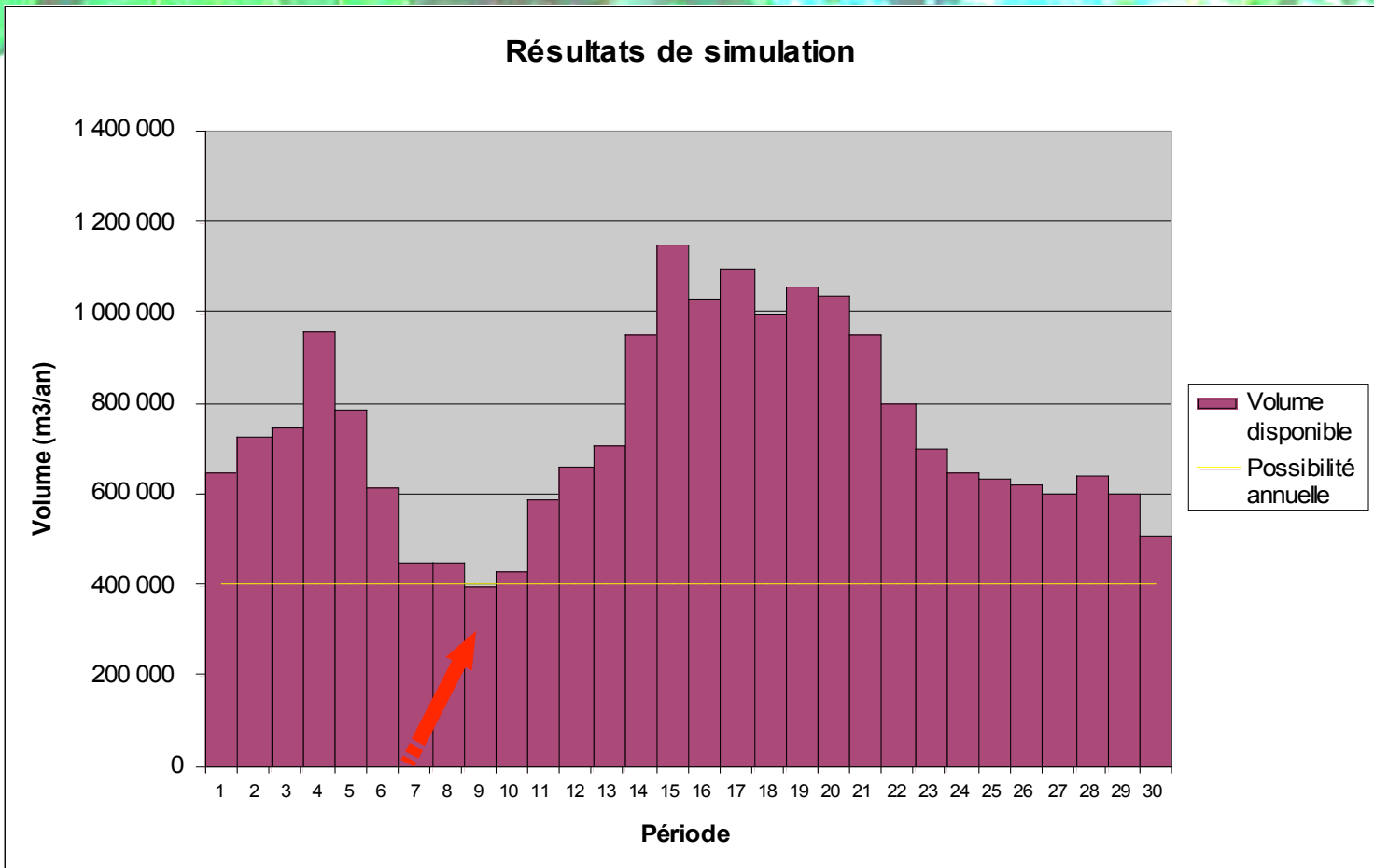
Quelques définitions de base

Possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu :

La possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu correspond au volume maximum des récoltes annuelles de bois par essence ou groupe d'essences que l'on peut prélever à perpétuité dans une unité d'aménagement donnée sans diminuer la capacité productive du milieu forestier



Période	Volume disponible	Possibilité annuelle
1	650 000	400 000
2	725 650	400 000
3	750 000	400 000
4	960 000	400 000
5	790 000	400 000
6	615 000	400 000
7	450 000	400 000
8	450 000	400 000
9	400 000	400 000
10	432 000	400 000
11	589 958	400 000
12	660 000	400 000
13	710 000	400 000
14	950 000	400 000
15	1 150 000	400 000
16	1 035 000	400 000
17	1 100 000	400 000
18	1 000 000	400 000
19	1 060 000	400 000
20	1 040 000	400 000
21	950 000	400 000
22	800 000	400 000
23	700 000	400 000
24	650 000	400 000
25	635 000	400 000
26	620 000	400 000
27	605 000	400 000
28	645 000	400 000
29	605 000	400 000
30	512 000	400 000



Quelques définitions de base

Attribution :

Volume d'essence ou de groupe d'essences consenti alloué à un bénéficiaire de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier ou d'un contrat d'aménagement forestier

Réservation :

Entente par laquelle le ministre s'engage à réserver, moyennant un tarif, pendant une période de 6 mois, un volume de bois sur pied provenant des forêts du domaine de l'État pour un projet de construction d'une usine de transformation ou d'augmentation de la capacité de consommation d'une telle usine. Une réservation peut être renouvelée jusqu'à quatre fois.

Quelques définitions de base

Rémanents :

Bois non attribués et non réservés générés par la réalisation de traitements sylvicoles prévus au contrat d'un bénéficiaire.

Le ministre peut en autoriser la récolte et les destiner à un titulaire de permis d'usine de transformation du bois.

Quelques définitions de base

Renonciation / agréments :

La renonciation est un écrit confirmant qu'un bénéficiaire de contrat ou d'entente de réservation de bois renonce à une partie ou à la totalité des bois auxquels il a droit dans une aire commune donnée avant que ceux-ci ne soient récoltés et transportés au mesurage.

L'agrément est l'acte de transfert de ces bois vers un autre titulaire de permis d'usine de transformation du bois.



Disponibilité en bois ronds

La capacité de transformation actuelle des usines régionales dépasse les volumes disponibles de bois ronds sur forêt publique.

Essence	Possibilité (m3) après loi 71				Capacité Transformation
	Forêt publique	Privée	Cvaf	Total	
Résineux	5 500 000	233 000	99 500	5 832 500	12 200 000
Feuillus	2 300 000	595 000	172 200	3 067 200	2 300 000
Total	7 800 000	828 000	271 700	8 899 700	14 500 000

Les autres sources de fibres

- Les bois de la forêt privée - petites et grandes forêts privées
- Les bois des lots intramunicipaux - 23 conventions d'aménagement en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
- Les bois provenant de l'Ontario
- Les bois transformés provenant des usines de transformation existantes

Conclusion

- Jusqu'à tout récemment, la possibilité excédait le volume attribué
 - ✓ Feuillus durs de trituration, Bouleau à papier, Peupliers, Cèdre
- Aujourd'hui, quelques nouvelles usines
 - ✓ Temlam
 - ✓ Projet en cours
 - ✓ Loi 71 - mars 2005 - baisse des possibilités forestières
 - ✓ Nouveaux calculs - mesure de prudence sur l'acceptation de nouveaux projets
- Situation actuelle - le temps des nouveaux projets avec bois ronds est probablement révolu, le temps est venu pour les projets à valeur ajoutée